



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/prises-en-charge-et-placements-par.html>

# **Prises en charge et placements par l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles : les motifs**

- Nos publications - Aide et protection de la jeunesse -  
Date de mise en ligne : mardi 30 avril 2013

---

**La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)**

---

En Fédération Wallonie-Bruxelles, près de 21.000 enfants sont pris en charge quotidiennement par l'Aide à la jeunesse. Pour environ la moitié d'entre eux, la prise en charge a lieu en dehors de la cellule familiale. On parle alors de placement.

Dans un très grand nombre de cas, ce n'est pas une, mais plusieurs raisons qui font que, par réaction en chaîne, et parce que « tout est lié », une prise en charge, et a fortiori un placement est envisagé, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le temps d'une analyse, la CODE revient sur les raisons de ces prises en charge : difficultés du jeune lui-même, difficultés des parents à assumer leur rôle parental, difficultés personnelles des parents, difficultés relationnelles entre les adultes dans la famille, maltraitance, difficultés matérielles et financières.